



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
DIMANCHE 14 JUILLET 2019
N°51 / 2019



En exercice : 30

Présents : 16

Absents : 14

Procuration : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Attoumani Black ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU,
Soilihi AHMED, Nourou ANDJIBOU, Anrifina ASSANI,
Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSENI,
Chaharani BAMANA, Saandia BOINA, Fonte IBRAHIM,
Hidahya MAHAFIDHOU, Ismaila MDEREMANE SAHEVA,
Mariama MHIDINI, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI,
El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILIHI-MADI.

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH,
Chadhoul Abdou, Mouslim
ABDOURAHAMAN, Chamsia DJIHADI
SOILIHI, Zouhouria FOUNDI CHEBANI,
Elline HEDJA, Hanima IBRAHIMA,
Thomas INOUSSA, Abdoullatuf MADI,
Soidridine MADI, Angatahi MELA,
Ali-Moussa MOUSSA-BEN,
Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM.

Objet :

**Création de 20 postes dans le
cadre du dispositif du parcours
emploi compétences**

Procurations : Néant

L'an deux mille dix-neuf, le 14 du mois de juillet, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 8 juillet 2019 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El farsi SAÏD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

NOTA :

Le 1^{er} Vice-Président certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte du siège de la
Communauté de Communes le
25/07/2019

Le 1^{er} Vice-Président,
Anrifina ASSANI



Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
Vu l'ordonnance n°2011-1708 du 1er décembre 2011
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour Mayotte. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC. Le Président propose de créer 20. Emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

PROFIL DES POSTES PROPOSÉS

Protection du patrimoine naturel / site remarquable/ éco-garde / garde nature
Propreté urbaine, ambassadeurs de l'environnement, médiateurs

Type de contrat : Contrat Parcours Emploi Compétence

Service : Environnement & Transition Écologique

Rattachement hiérarchique : DGS/DGA/ Service Environnement et Transition Écologique

Les principales missions confiées sont définies comme suit :

- Renseigner la population sur les acteurs et les filières en matière de gestion et valorisation des déchets, les gestes écocitoyens, le patrimoine naturel et les sites remarquables,
- Remonter les informations sur les incidents et les difficultés rencontrés en matière de ramassage des déchets en vue d'optimiser le tri sélectif des déchets, renforcer les équipements de pré collecte,
- Animer et être « acteurs moteurs » dans l'organisation d'un réseau d'observateurs des incidents,

- Identifier et diffuser les meilleures pratiques éco-citoyennes et associatives auprès des parties prenantes,
- Organiser des rencontres pour expliquer les principes et les enjeux de la collecte sélective pour l'environnement, la préservation des espaces naturels,
- Mettre en place et animer des actions d'information et de communication auprès du grand public (porte à porte, tenues de stands, soirées ou matinées d'information, visites de sites, foires, etc) des entreprises, des commerces (doukas en particulier), des professionnels des secteurs agricoles et touristiques,
- Assurer des animations sur la gestion et la prévention des déchets dans les établissements scolaires,
- Assister les agents des collectivités, responsables associatifs dans la mise en place d'actions,
- Remplir les tableaux de suivi des actions,
- Rédiger des comptes-rendus avec l'aide du tuteur désigné,
- Répondre aux demandes d'informations et conseils des particuliers (accueil physique et téléphonique du public des 4 communes du sud de Mayotte et traitement des demandes par voie électronique, courrier) ,
- Améliorer les services rendus aux usagers des communes membres,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

D'approuver la création de 20 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

D'inscrire les crédits correspondants au budget.

D'autoriser le 1^{er} vice-Président Anrifina Assani à signer cette délibération en l'absence du Président

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émergement.

Fait à Bandrélé, le 23 juillet 2019

Le 1^{er} vice-Président



Anrifina ASSANI

